

---

États financiers du  
Réseau local d'intégration des  
services de santé du Centre-Toronto  
exerçant ses activités sous le nom  
Services de soutien à domicile et en  
milieu communautaire du  
Centre-Toronto

31 mars 2022

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-11

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Toronto

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto, exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Toronto (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 22 juin 2022

**Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile  
et en milieu communautaire du Centre-Toronto**

**État de la situation financière**

Au 31 mars 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
<b>Actif</b>			
Actifs courants			
Trésorerie		9 744 212	20 498 265
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)		12 897 700	649 361 743
Débiteurs		1 264 079	1 741 125
Charges payées d'avance		244 901	338 756
		<b>24 150 892</b>	671 832 388
Immobilisations	4	250 021	294 801
		<b>24 400 913</b>	672 234 690
<b>Passif</b>			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		20 493 020	21 783 996
Montant à verser au Ministère	5	3 820 774	2 244 950
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé		—	647 910 943
		<b>24 313 794</b>	671 939 889
Apports reportés afférents aux immobilisations	6	250 021	294 801
		<b>24 563 815</b>	672 234 690
Engagements et éventualités	7 et 8		
<b>Actif net</b>		<b>(162 902)</b>	—
		<b>24 400 913</b>	672 234 690

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil,



Joe Parker, président du conseil d'administration



Kate Fyfe, présidente du comité des finances, de l'audit et de l'information

**Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile  
et en milieu communautaire du Centre-Toronto**  
**État des résultats et de l'évolution de l'actif net**  
Exercice clos le 31 mars 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
<b>Produits</b>			
Produits tirés des activités poursuivies			
Financement du Ministère		<b>301 416 160</b>	274 511 185
Santé Ontario – division Action Cancer		<b>741 727</b>	786 572
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6	<b>44 780</b>	91 553
Autres produits		<b>324 361</b>	340 359
		<b>302 527 028</b>	275 729 669
Produits tirés des activités transférées	3		
Paiements de transfert du Ministère		—	7 482 990 884
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		—	2 977 237
Total des produits		<b>302 527 028</b>	7 761 697 790
<b>Charges</b>			
Charges liées aux activités poursuivies			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		<b>216 814 384</b>	188 071 156
Services de soins de fin de vie		<b>5 442 121</b>	4 259 407
Services à l'école		<b>2 614 912</b>	1 459 758
Salaires et avantages		<b>57 634 755</b>	60 791 373
Fournitures médicales		<b>12 979 222</b>	13 414 000
Location de matériel médical		<b>3 342 118</b>	2 801 058
Fournitures et charges diverses		<b>2 160 732</b>	2 774 301
Bâtiment et terrain		<b>1 656 906</b>	2 067 063
Amortissement		<b>44 780</b>	91 553
		<b>302 689 930</b>	275 729 669
Charges liées aux activités transférées			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	3	—	7 482 990 884
Salaires et avantages		—	1 987 421
Fournitures et charges diverses		—	989 816
Total des charges		<b>302 689 930</b>	7 761 697 790
Insuffisance des produits par rapport aux charges		<b>(162 902)</b>	—
Actif net au début de l'exercice		—	—
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>		<b>(162 902)</b>	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile  
et en milieu communautaire du Centre-Toronto**

**État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars 2022

	Notes	<b>2022</b>	2021
		<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Insuffisance des produits par rapport aux charges		<b>(162 902)</b>	—
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		<b>44 780</b>	91 553
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6	<b>(44 780)</b>	(91 553)
		<b>(162 902)</b>	—
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	9	<b>(10 591 151)</b>	(1 938 409)
Diminution nette de la trésorerie		<b>(10 754 053)</b>	(1 938 409)
Trésorerie au début de l'exercice		<b>20 498 265</b>	22 436 674
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>9 744 212</b>	20 498 265

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Toronto

## Notes complémentaires

31 mars 2022

---

### 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Centre-Toronto, et ses lettres patentes ont été dissoutes. Le 17 mars 2021, en vertu du paragraphe 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* (la « Loi »), le ministère de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté ordonnant le transfert, à Santé Ontario, de certains actifs, passifs, droits et obligations du RLISS, principalement ceux liés à la planification, au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes du personnel du RLISS ont également été transférés à Santé Ontario. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Toronto, le RLISS est responsable de la prestation de services à domicile et en milieu communautaire au sein de sa région géographique. Les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés à titre de membres du conseil d'administration du RLISS le 8 mars 2018. Le conseil d'administration de Santé Ontario a continué de siéger en cette qualité jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021, date à laquelle un nouveau conseil d'administration a été nommé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le mandat du RLISS comprend les attributions suivantes :

#### *Prestation de services communautaires*

Ces services comprennent la prestation de services de santé et de services connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité, de même que la prestation de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

Le RLISS a conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

La *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire* a été proclamée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2022. Cela signifie que, le 1<sup>er</sup> mai 2022, des modifications législatives à la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* régissant les soins à domicile et en milieu communautaire seront proclamées en vigueur. La *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* et ses règlements d'application seront abrogés et ne seront plus en vigueur. La plupart des dispositions du nouveau règlement *Services de soins à domicile et en milieu communautaire* pris en vertu de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* entreront alors en vigueur. Certaines dispositions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022.



# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Toronto

## Notes complémentaires

31 mars 2022

---

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

#### *Comptabilisation des produits*

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

#### *Financement de la part du ministère de la Santé*

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les états financiers du RLISS comprennent les fonds de fonctionnement du RLISS compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

#### *Immobilisations*

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	5 ans
Matériel informatique et de communications	3 ans
Matériel destiné au service à la clientèle	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

#### *Apports reportés afférents aux immobilisations*

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Toronto

## Notes complémentaires

31 mars 2022

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Instruments financiers*

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

#### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

### 3. Restructuration

Le 17 mars 2021, en vertu du paragraphe 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, le ministère de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté ordonnant le transfert, à Santé Ontario, de certains actifs, passifs, droits et obligations du RLISS, principalement ceux liés à la planification, au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes du personnel du RLISS ont également été transférés à Santé Ontario.

Le RLISS a présenté l'incidence de la restructuration conformément au chapitre 3430, *Opérations de restructuration*, des Normes comptables pour le secteur public. Les produits et les charges de l'exercice précédent liés aux activités restructurées ont été présentés séparément dans l'état des résultats. L'incidence nette de la restructuration s'établit à néant. Les passifs transférés à Santé Ontario ont principalement trait aux salaires et aux avantages du personnel pour les postes transférés, et ils étaient non significatifs.

**Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu  
communautaire du Centre-Toronto**

**Notes complémentaires**

31 mars 2022

**4. Immobilisations**

	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>2022 Valeur comptable nette</b>	2021 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique et de communications	<b>13 802 756</b>	<b>(13 802 756)</b>	—	—
Améliorations locatives	<b>4 304 402</b>	<b>(4 054 381)</b>	<b>250 021</b>	294 801
Mobilier et matériel	<b>2 160 107</b>	<b>(2 160 107)</b>	—	—
Matériel destiné au service à la clientèle	<b>233 866</b>	<b>(233 866)</b>	—	—
	<b>20 501 131</b>	<b>(20 251 110)</b>	<b>250 021</b>	294 801

**5. Montant à verser au Ministère**

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère. Tous les produits d'intérêts gagnés par le RLISS doivent être versés au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	<b>2022</b>	2021
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	<b>2 244 950</b>	1 955 354
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	<b>1 575 824</b>	289 596
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	<b>3 820 774</b>	2 244 950

**6. Apports reportés afférents aux immobilisations**

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus en vue de l'achat d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation correspondante. Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	<b>2022</b>	2021
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	<b>294 801</b>	386 354
Amortissement pour l'exercice	<b>(44 780)</b>	(91 553)
Solde à la fin de l'exercice	<b>250 021</b>	294 801

**Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu  
communautaire du Centre-Toronto**

**Notes complémentaires**

31 mars 2022

**7. Engagements**

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation.

	\$
2023	1 867 644
2024	1 751 949
2025	1 635 615
2026	1 652 619
2027	1 669 964
Par la suite	981 847
	<u>9 559 638</u>

**8. Éventualités**

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. La direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

**9. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement**

	2022 \$	2021 \$
Montant à recevoir du Ministère	<b>(11 446 900)</b>	(1 233 500)
Débiteurs	<b>477 046</b>	(502 691)
Charges payées d'avance	<b>93 855</b>	144 582
Créditeurs et charges à payer	<b>(1 290 976)</b>	(636 396)
Montant à verser au Ministère	<b>1 575 824</b>	289 596
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<b><u>(10 591 151)</u></b>	<u>(1 938 409)</u>

**10. Régime de retraite**

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 610 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2022 s'est établi à 4 238 111 \$ (5 248 085 \$ en 2021) et il a été passé en charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2021. À ce moment, le régime était capitalisé à 120 %.

**Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu  
communautaire du Centre-Toronto**

**Notes complémentaires**

31 mars 2022

---

**11. Risque financier**

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

- i) Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.
- ii) Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

**12. Garanties**

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur l'administration financière* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière*.

**13. Éventualités**

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. La direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

**14. Chiffres correspondants**

Certains chiffres correspondants de l'exercice antérieur ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.